

Le prochain Congrès général

Le
Comité fédéral jurassien a reçu du
Conseil général à Londres, la communication
suivante :

*General
Council of the International Working Men's Association.
33,
Rathbone Place, Oxford Street.*

Au
Comité fédéral Jurassien.

Citoyens,

Vu

la résolution du Congrès de Bâle, fixant le siège
du prochain Congrès à Paris ;

Vu

la résolution du Conseil général, en date du 12
juillet 1870, par laquelle, en face de l'impossibilité de
tenir un Congrès à Paris, et conformément à
l'article 4 des statuts généraux, le Congrès fut
convoqué à se réunir à Mayence ;

Considérant

qu'aujourd'hui les poursuites dirigées contre
l'Internationale, tant en France qu'en Allemagne, rendent
impossible

la réunion du Congrès, soit à Paris, soit à
Mayence ;

Vu

l'article 4 des statuts généraux qui confie au Conseil
général le droit, en cas d'urgence, de changer le lieu
du Congrès ;

Le

Conseil général convoque le prochain Congrès de
l'Association Internationale des travailleurs, pour le lundi 2
septembre 1872, à La Haye (Hollande).

II

Considérant

que les questions mises à l'ordre du jour pour le Congrès qui devait se tenir à Mayence, le 5 septembre 1870, ne correspondent plus aux besoins de l'Internationale, besoins profondément affectés par les grands événements historiques qui se sont accomplis depuis ;

Que

de nombreuses sections, ou fédérations, appartenant à divers pays, ont proposé que le prochain Congrès s'occupe avant tout de la révision des statuts et règlements généraux ;

Que

les persécutions auxquelles l'Internationale se trouve actuellement exposée dans presque tous les pays de l'Europe, lui imposent de resserrer son organisation ;

Le

Conseil général, tout en se réservant la faculté de rédiger plus tard un programme plus étendu, complété par les propositions à faire par les sections et les fédérations, met à l'ordre du jour, comme la question la plus importante à discuter par le Congrès de La Haye :

La

révision des statuts et règlements généraux.

Au nom
du Conseil général :

H.

Jung.

Secrétaire
pour la Suisse.

10

juillet 1872

En
présence de la décision du Conseil général,
qui a choisi la Haye, en Hollande, pour siège du Congrès,
le Comité fédéral jurassien s'est réuni
et a cru de son devoir d'adresser au Conseil général la
lettre suivante :

Au
Conseil général de l'Internationale, à Londres

Citoyens,

Nous

avons appris, par la voie des journaux socialistes d'abord, et
aujourd'hui par une lettre officielle du correspondant pour la
Suisse, le citoyen Jung, en date du 10 juillet, que le Conseil
général a choisi la Haye pour lieu du prochain Congrès
général.

Nous

avons à vous présenter à ce sujet une
observation très sérieuse, espérant que vous la
prendrez en considération et que vous y ferez droit.

Les

Statuts généraux, en laissant au Conseil général
le droit de changer, dans certains cas, le siège du Congrès,
n'ont certainement pas entendu dispenser par là le Conseil
général de consulter, avant de prendre une décision,
les convenances des diverses fédérations. Or l'intérêt
de chaque fédération et de l'Association entière
étant de voir le plus grand nombre possible de délégués
participer au Congrès, le bon sens indique que le lieu du
Congrès doit être autant que possible un point central,
à la portée de toutes les fédérations ou
au moins du plus grand nombre.

Or,

la Haye ne remplit pas ces conditions. C'est au contraire un
point

extrêmement excentrique, et le choix de cette ville rendrait presque impossible à une partie des fédérations l'envoi de délégués, vu les frais énormes qu'elles auraient à supporter.

Le pays qui nous paraissait naturellement désigné pour être le siège du Congrès, c'était la Suisse, tant par sa position centrale que par la liberté relative dont on y jouit. Nous venons donc, de la façon la plus formelle, et assurés qu'après un nouvel examen de la question vous ne pourrez que partager notre opinion, vous demander de revenir sur votre décision, et de choisir pour siège du Congrès une ville quelconque de la Suisse.

Nous faisons appel à votre sentiment d'équité ; il ne peut pas vouloir être dans votre intention de fermer, d'une manière indirecte, les portes du Congrès aux délégués de certaines fédérations ; vous ne voudrez pas que le Congrès général, où tant de graves questions doivent recevoir leur solution, voie son autorité morale affaiblie par ce fait ; et vous voudrez, au contraire, donner une preuve publique de la loyauté avec laquelle vous acceptez le débat, en faisant d'autant plus droit à notre réclamation, qu'elle vient d'une fédération qui se trouve en dissidence de vues avec vous sur plusieurs points.

Salut.
et solidarité.

Sonvillier,
15 juillet 1872

Au nom
et par ordre du Comité fédéral jurassien :

Le
secrétaire correspondant, Adhémar Schwitzguébel.

est intéressant de faire remarquer que, pendant que le Comité fédéral jurassien ne recevait notification du siège du Congrès que le 15 juillet, la *Emancipacion* de Madrid, journal de M. Lafargue, était en mesure d'annoncer *déjà dans son numéro du 29 juin*, que le Congrès aurait probablement lieu en Hollande. Et ce n'était pas du Conseil fédéral espagnol que M. Lafargue tenait cette nouvelle, puisqu'il ressort d'une circulaire du Conseil espagnol que celui-ci n'a eu connaissance de la décision du Conseil général que le 2 *juillet*.

Affaires
de famille !